

FORMATION A L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS - INTRA

CODE P903

Personne chargée de la formation dans l'entreprise :

Les moyens d'encadrement sont assurés par le responsable pédagogique du secteur et par le formateur

Nom du formateur : à définir

Programme	<ul style="list-style-type: none"> • Les bonnes pratiques du réseau Prévention (CARSAT, OPPBTP, INRS) • Informations et indicateurs nécessaires à l'évaluation des risques professionnels • Les conditions de réussite d'une démarche d'évaluation des risques professionnels • Le processus d'apparition du dommage • Identifier et évaluer les risques • Proposer un plan d'actions • La création du document unique • Le suivi et la mise à jour de ce document 		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et engager une démarche de prévention des risques dans le respect des bonnes pratiques (CARSAT, OPPBTP, INRS) • Conduire et mettre en œuvre une démarche d'évaluation des risques • S'approprier et maîtriser la notion d'évaluation des risques 		
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir lire et écrire la langue française 		
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de cas 	Sanction de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Support USB
Lieu	<ul style="list-style-type: none"> • Dans vos locaux 	Durée	<ul style="list-style-type: none"> • 3 jours soit 21h (2 jours consécutifs + 1 jour à 2/3 semaines)
Horaires	<ul style="list-style-type: none"> • A définir 	Coûts	<ul style="list-style-type: none"> • 3150 euros nets de TVA + frais la formation pour un groupe, dans vos locaux.
Date(s)	<ul style="list-style-type: none"> • A définir après acceptation de notre offre 	Nbre de participants	<ul style="list-style-type: none"> • 12 personnes maximum par groupe
Moyens techniques et pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Salle équipée de chaises et tables permettant la projection de supports informatiques (écran ou mur blanc) • Ordinateur et vidéoprojecteur • Un tableau • Un accès aux situations de travail pour mise en pratique (prévoir EPI si nécessaire) 		

V1.1/03/2021